



Vienne, le 6.09.2012

Conseil permanent du 6 septembre 2012 – situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie

Monsieur le Président,

Je m'exprime ici au nom de la Norvège, du Liechtenstein et de la Suisse.

Nous nous montrons préoccupés par une série de nouvelles dispositions juridiques adoptées récemment en Fédération de Russie et l'impact négatif que ces dernières ont sur les droits de l'homme dans ce pays.

Depuis quelques mois, la Russie a mis en place au moins quatre nouvelles dispositions qui ont pour effet la restriction des libertés de réunion, d'association et d'expression dans le pays. Il s'agit des amendements à la loi sur les rassemblements publics, de la loi restreignant la liberté d'information sur Internet, des amendements au Code pénal restaurant la responsabilité pénale pour diffamation supprimée en novembre 2011, ainsi que de la loi octroyant à certaines ONG russes financées depuis l'étranger le statut d'"agent étranger". D'autres éléments, comme la condamnation des membres du groupe Pussy Riot ou les nouvelles entraves à la liberté de réunion des personnes LGBT sur le plan régional, complètent la liste des récents développements marquants sur le plan des libertés fondamentales en Fédération de Russie.

Nous nous inquiétons de ces mesures et de leur caractère restrictif et appelons la Russie à faire des efforts pour limiter les effets néfastes de ces lois. Nous resterons attentifs au suivi de la situation et à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Plus généralement, nous restons très préoccupés par le fait que de nombreux Etats souhaitent éviter un débat public parfois déplaisant pour les autorités ou qui est jugé choquant par des pans de la société en limitant certaines lois ou pratiques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.